



COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021**

Présents : BARLET Christine, GIROD Etienne, MAROT Patrick, PONTUS Franck, PUPUNAT Paul, RAY Agnès

Excusé : GARBE Alain

Absent : néant

Secrétaire de séance : RAY Agnès

Convocation du 24 novembre **L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre,
- 2 – Décision sur la mise en place d'utilisation de la Saisine par Voie Electronique (SVE) des autorisations d'urbanisme,
- 3 – Présentation du rapport d'activités 2020 de Haut Bugey Agglomération,
- 4 – Avis de la commune sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL FONTENAT AG en vue d'être autorisée à poursuivre une carrière sur la commune de Hautecourt-Romanèche
- 5 – Tarifs de location de la salle polyvalente,
- 6 – Décision modification du budget 2021 : reprise excédent 2021,
- 7 – Présentation du projet de conseillers numériques mis en place par Haut Bugey Agglomération,
- 8 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022,
- 9 – Informations et questions diverses

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance, qui s'est tenue le 14 septembre. L'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu présenté.

2 : DECISION SUR LA MISE EN PLACE D'UTILISATION DE LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE) DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, le gouvernement souhaite que chacun puisse saisir l'administration par voie électronique et d'organiser la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer d'une téléprocédure à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est important de rappeler que les autres communes sont encouragées à suivre ce même processus. Pour cela, le site internet de la commune doit être opérationnel.

HAUT BUGÉY AGGLOMERATION a approuvé le règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la Saisine par Voix Electronique (SVE) des autorisations d'urbanisme.

Il est demandé si la commune souhaite adhérer à ces conditions de mise en place du SVE.

L'assemblée décide à l'unanimité d'adhérer aux conditions de mise en place du SVE.

3 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Mr le Maire présente et remet à chaque élu un exemplaire du rapport d'activités 2020 établi par HAUT BUGEY AGGLOMERATION.

4- AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SARL FONTENAT AG EN VUE D'ETRE AUTORISEE A POURSUIVRE UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHÉ

Mr le Maire expose que suite à la demande d'autorisation présentée par la SARL FONTENAT, les communes limitrophes doivent donner un avis quant à cette demande. L'assemblée donne à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation à poursuivre l'activité de la carrière pour une durée de 7 ans sur la commune de Hautecourt-Romanèche par la SARL FONTENAT.

5 – TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire rappelle que les tarifs de location de la salle polyvalente datent de 2003 et souhaite revoir ceux-ci et apporter quelques précisions au règlement intérieur de la salle. L'assemblée décide à l'unanimité de modifier les tarifs des locations de la salle polyvalente comme suit :

	Location	Si utilisation du chauffage
Apéritif ou vin d'honneur		
* Personne de la Commune Résidence principale ou secondaire	40 €	30 €
* Personne extérieure à la Commune	80 €	30 €
Assemblée générale ou autres manifestations organisées par une association dont le siège sur la commune	Gratuit	Gratuit
* Avec repas	Gratuit	Gratuit
Particulier de la Commune Résidence principale ou secondaire		
* Avec repas 1 jour	80 €	50 €
* Avec repas 2 jours	100 €	100 €
Particulier extérieur à la Commune		
* Avec repas 1 jour	200 €	50 €
* Avec repas 2 jours	300 €	100 €

6 – DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Mr le Maire expose que lors du conseil municipal en date du 15 juin, il avait été demandé de modifier la reprise des résultats antérieurs 2020 qui doivent être validés par décision modificative, soit au compte 002 – 359.06 € et au compte 001 + 307 €.

Ces différences s'expliquent par les régularisations qui ont été demandées par la trésorerie et qui sont intervenues entre l'édition du compte de gestion provisoire et du compte de gestion définitif.

Qu'il convient aussi de rectifier les dotations aux amortissements du véhicule qui ont été omises pour 2019 et 2020. Au budget, il a été prévu 500 € et le total des dotations étant de 921 €, la somme à ajouter est donc de 421 € :

Cpte 28 : + 421 € - cpte 68 : + 421 €

L'assemblée autorise à l'unanimité les modifications ci-dessus exposées.

7 – PRESENTATION DU PROJET DE CONSEILLERS NUMERIQUES MISE EN PLACE PAR HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Mr le Maire donne un résumé de la conférence des maires en date du 12 octobre dans laquelle il était exposé le projet d'instaurer des conseillers numériques sur le secteur du HAUT BUGEY et retrace les missions qui seront demandées. Un dossier a été transmis avec cette synthèse. Le coût pour notre commune se monte à 150€ par an. Mme Odile VERDURE vient d'être recrutée par HBA au poste de Conseillère numérique pour notre secteur (IZERNORE).

Mme Odile VERDURE expose la mission et le rôle des conseillers numériques et l'organisation de la mise en place d'ateliers gratuits pour gérer les besoins des habitants. Des informations complémentaires seront adressées par différents outils de communications.

L'assemblée approuve à l'unanimité la mise en place de conseillers numériques sur le secteur.

8 – AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2022

Mr le Maire explique qu'il convient de reporter certains crédits inscrits en investissement au Budget Primitif 2021 à hauteur de 25% selon le tableau ci-dessous afin de pallier les demandes de paiement imprévus en début d'année avant le vote du BP 2022.

COMPTES	INTITULES	BP 2021	REPRISE 2022 25%
2183-21	Bâtiments communaux	25 000 €	6 250 €
2111-25	Achat terrains	26 500 €	6 625 €
TOTAL		51 500 €	12 875 €

L'assemblée autorise Mr le Maire à prendre toutes dispositions concernant les inscriptions budgétaires ci-dessus exposées.

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- a) Point sur l'organisation de la fête de Noël : RAPPEL : le PASS-SANITAIRE sera demandé à l'entrée de la salle.
- b) Point sur le déploiement de la fibre optique par le SIEA : installation prévue pour février 2023
- c) Point sur les travaux d'éclairage du parking et le changement de l'éclairage public : un peu de retard pour ces travaux. L'éclairage du parking doit se réaliser en janvier 2022. La modernisation de l'éclairage public du village est reportée au 2^{ème} semestre 2022
- d) Commémoration en souvenir des victimes et des héros de la déportation : les maires des communes de Cize et de Corveissiat souhaitent organiser une cérémonie en avril 2022. Pour se faire, les élus recherchent des bénévoles de tous âges et avec des idées pour mettre en place cet évènement. Contacter la mairie si vous êtes intéressés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H.

Le Maire,



Etienne GIROD

CONGES D'HIVER

- Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 21 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 inclus.
- L'agence postale communale sera fermée du vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus.